

**NOVEMBRE 2017**

## **Vers une nouvelle assurance chômage**

Après les 'ordonnances MACRON' renversant des décennies de pratique des relations sociales (fusion des IRP), mais ouvrant aussi des possibilités de négociation ou d'approbation par référendum d'accords d'entreprise dans les TPE et PME dépourvues de délégué syndical, le gouvernement ouvre le dossier de l'assurance chômage.

Laissons de côté l'idée de rentrer dans le périmètre des bénéficiaires ceux qui actuellement n'y sont pas :

- Les démissionnaires, pour qui ce changement relève de l'antisélection assurancielle (je m'assure si je suis certain de la matérialisation du risque),
- Les indépendants, qui ne sont actuellement pas cotisants au système d'assurance chômage, et qui sont structurellement individualistes.

Concentrons-nous sur l'idée de la formation des chômeurs. Tous les macro-économistes sérieux relèvent le besoin global de montée en compétences de la main d'œuvre pour tenir dans la compétition mondiale. Cela passe nécessairement par des parcours de formations toujours sérieuses mais parfois longues pour être qualifiantes, et ainsi reconnues par le système, et notamment par un futur employeur.

Pôle-emploi a mené avec succès des opérations locales de formation sur des besoins d'emploi précis afin de répondre à des demandes identifiées. Ils savent faire si on ne les écrase pas de contraintes absurdes. Le plan '500 000 chômeurs formés', même s'il avait une logique velléitaire d'Etat au lieu de partir des besoins des entreprises, a donné des résultats satisfaisants selon les premières évaluations.

Mais pour généraliser tout cela, on se heurte à la problématique habituelle de la formation : ne viennent spontanément, ou n'acceptent facilement le système, que ceux qui en ont le moins besoin. Ceux qui en ont le plus besoin, les chômeurs pas ou peu qualifiés, condamnés aux emplois précaires par leur faible qualification, ont de tels mauvais souvenirs de leurs années de formation initiale qu'il faudra déployer des trésors d'éloquence pour les convaincre.

Enfin, la nouvelle réforme ne doit pas oublier une fois de plus d'intégrer les 35 Md€ de dette accumulée au fil des années déficitaires. Il serait scandaleux de la transférer à nos enfants.

Martin LE ROY